

# Gisors -27-

Route d'Evreux à Gisors

"Domaine de Saint Luc"

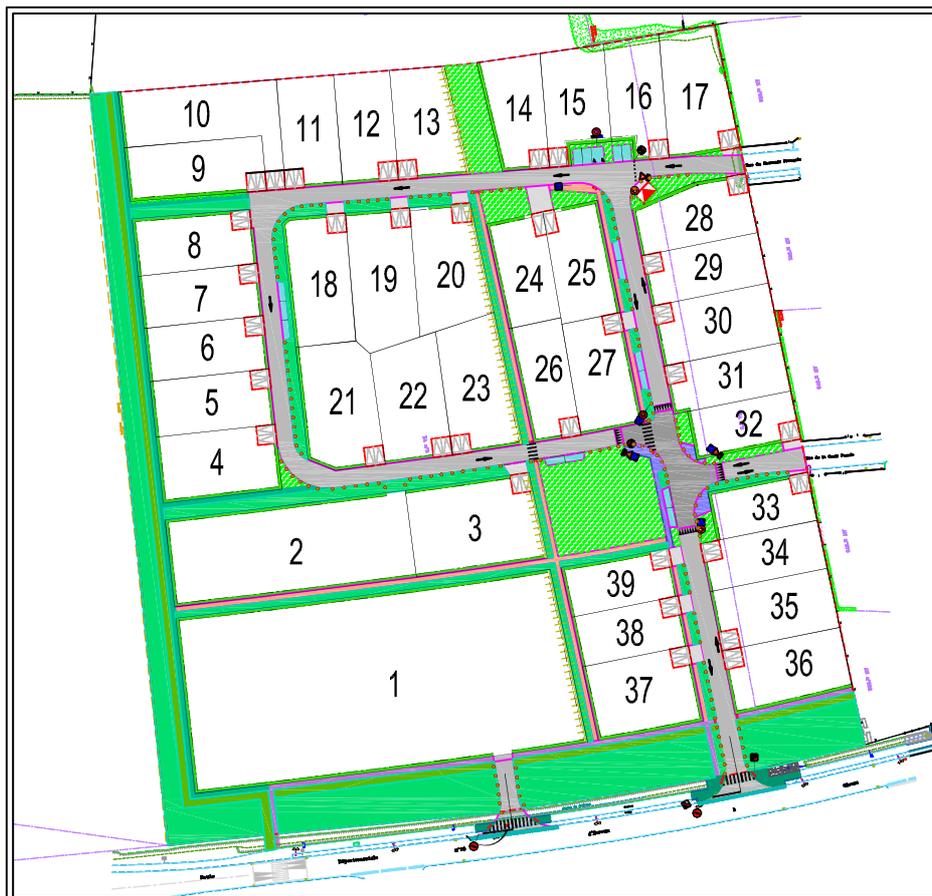


## DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°12

### PLAN DE SITUATION



### PLAN D'ENSEMBLE



26/10/2015

LEGENDE

-  Aménagement des entrées charretières: à la charge des acquéreurs
-  Coffret Gaz
-  Coffret EDF
-  Citerneau EAU
-  Regard FT
-  Candélabre
-  Boîte de branchement Eaux pluviales
-  Boîte de branchement Eaux Usées

LEGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

ZONE DIMPLANTATION LIMITEE

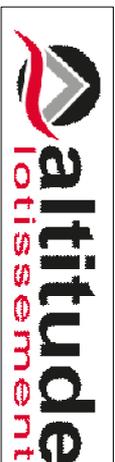
-  zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'arçolère ou 4m50 au falaise
-  zone non aedificandi obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

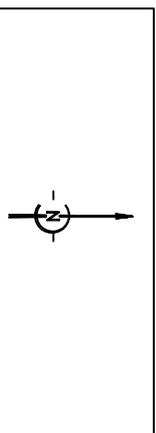
-  localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'arçolère privatif non dévée)
-  localisation d'implantation des racis à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
-  localisation obligatoire des racis à la parcelle n°1

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

-  plantation d'une haie champêtre obligatoire à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. : 1m50) ou grille en bois ou treillis soudés en métal, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1 m50).
-  plantation d'une bande de gramènes, obligatoire dans une largeur de 0,80m à la limite de parcelle selon la palette route, avec obture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudés en acier galvanisés en métal, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).



Gisors -27-  
Route d'Evreux à Gisors  
"Domaine de Saint Luc"  
ALTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux, la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux  
Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique



Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/200e